

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 48 (1960)

Heft: 880

Artikel: Nos suffragistes à l'oeuvre : les électrices des Etats-Unis ont quarante ans d'expérience : comment leur ligne politiquement neutre a-t-elle agi sur le plan intérieur : (suite de la page 1)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

Nos suffragistes à l'œuvre

GENÈVE

Assemblée des citoyennes vaudoises

Selon une habitude qui permet de gagner du temps, l'Association vaudoise des citoyennes et son groupe lausannois ont tenu leur assemblée générale commune, sous la présidence de Mmes G. Girard (La Tour-de-Peilz) et L. Zanchi (Lausanne). Les deux rapports présidentiels rappellent avec joie la votation du 1er février qui a fait des Vaudoises des citoyennes, les cours d'instruction civique donnés dans tout le canton et qui seront repris l'automne prochain.

Dix femmes ont été appelées à siéger dans les conseils communaux de six villes. Les Vaudoises ont salué avec enthousiasme les votations positives de septembre à Neuchâtel, de mars à Genève.

Une nouvelle section est née à Bex, les Morgiennes se sont rattachées au groupe de Lausanne. Le travail continue, il y a encore trop de commissions cantonales et communales où les femmes ne sont pas représentées.

Lausanne a fourni trois cents scrutatrices pour les bureaux électoraux et toutes ont été vivement intéressées par ce travail. L'association suit avec intérêt les efforts tentés pour accorder aux femmes à travail égal salaire égal et se préoccupe de la convention internationale pour la récupération des pensions alimentaires, à laquelle la Suisse n'a pas encore adhéré.

L'assemblée a désigné comme membres du comité lausannois Mmes S. Chavan-Bahon, présidente du Groupe des femmes libérales de Lausanne, et Odette Rosset-Grivât, qui remplacent Mlle S. Bonard, journaliste, secrétaire depuis 1935, démissionnaire.

L'assemblée a été précédée d'une vivante causerie, fourmillant de faits, de statistiques, de comparaisons, de Mlle M.-L. Landry, maîtresse de mathématiques à l'Ecole supérieure de commerce à Lausanne, sur la revendication féminine déjà ancienne « à travail égal salaire égal »; la conférencière, qui a insisté sur les répercussions sur les pensions de retraite, les rentes de l'AVS et de l'Assurance-invalidité que comporte un traitement inférieur pour un travail égal, a invité les femmes à faire preuve, dans ce domaine aussi, de compréhension et de solidarité.

S. B.

Citoyennes vaudoises qui entrent en fonction

Mme Madeleine Hunziker, depuis 1956 juge suppléant au Tribunal du district de Lausanne (Cour civile), a été nommée juge, et Mme Colette Brun-Gerhard, femme du médecin de Lutry, juge suppléant au Tribunal du district de Lavaux. Mme Brun est la fille de Mme Gerhard, qui a été longtemps présidente de la section de Vevey du Suffrage féminin. Cela fait, dans ce canton, six femmes juges. Les autres juges, nommées avant le 1er février, sont Mmes A. Graber (Tribunal de Lausanne), Rumpf (Tribunal de Vevey), de Rham et R. Gaillard (Chambre des mineurs).

Mme Yvette Mages-Annen a prêté serment, le 30 juin, comme conseillère communale de La Tour-de-Peilz, le parti libéral l'ayant désignée à la place d'un démissionnaire. Mme Mages, une mère de famille, a travaillé, à la préfecture de Lausanne où elle a connu son mari, le gendarme Mages, aujourd'hui à la retraite. Elle a été l'active et compétente secrétaire du comité d'action local pour la

Les électrices des Etats-Unis ont quarante ans d'expérience

Comment leur ligue politiquement neutre a-t-elle agi sur le plan intérieur

(Suite de la page 1)

Les premiers Etats affranchis ont aidé les autres pour obtenir le vote sur le plan fédéral

Il est intéressant de noter que les femmes des Etats qui d'abord avaient obtenu le suffrage féminin se groupèrent en une association auxiliaire de l'Association nationale afin d'aider les Etats retardataires.

Activités locales

Des sections de la Ligue furent créées partout, il y en a aujourd'hui 399 dans les 437 districts qui envoient des députés au Congrès. On organisa des classes de démonstration civique, des écoles de citoyennes et même des cours par correspondance. Des cercles d'études sur ce sujet « Connaissez votre ville » furent inaugurés, dès la troisième année, et continuent avec succès.

Programme intérieur

Il ne nous est pas possible de résumer dans cet article, les travaux entrepris par la Ligue sur le plan des affaires intérieures, il faudrait donner de trop longues explications pour introduire chaque point du programme réalisé.

Il est utile cependant de dire que les électrices n'ont pas limité leurs objectifs aux buts traditionnels des groupements féminins, elles

ont reconnu dès l'abord qu'aucun sujet n'est une île, c'est-à-dire que tout se tient et que, lorsqu'on tend à un but précis, il ne faut pas se désintéresser du reste, leur champ d'action a embrassé la politique entière.

Elles n'ont pas travaillé en vain : 420 lois soutenues par la Ligue, ou ses sections, ont été adoptées et 64 lois combattues par les sections ont été repoussées.

Neutralité politique

Ce qui étonne le plus les politiciens, c'est que la Ligue ait pu demeurer, pendant quarante années neutre à l'égard des partis et cependant exercer une action continue, fidèle aux principes adoptés dès l'origine. Elle ne craint pas d'avoir dans son comité des membres qui adhèrent à des partis différents et qui y collaborent avec zèle. Tous les membres peuvent librement exprimer leur opinion, même si elle est en contradiction avec l'opinion de la majorité de la Ligue. La majorité a le droit de faire de la propagande, au sein de la majorité, pour amener le triomphe de l'idée qui lui tient à cœur.

La Ligue s'efforce de mettre en pratique le système démocratique le meilleur et c'est ce système qu'elle défend dans la pratique des affaires intérieures ou des affaires étrangères.

GENÈVE

Une loi ardemment combattue par notre journal en 1937, a été abrogée

A Genève, une loi, datant du 20 mars 1937, prescrivait que les femmes mariées (celles du moins appartenant à certaines catégories administratives, car les institutrices mariées sont toujours en fonction) devaient démissionner de leur poste administratif.

M. le député de Féllice (trav.) avait introduit un projet de loi visant à l'abrogation de cette loi.

Le rapport de la commission chargée d'examiner le projet a été présenté par M. le député Schmitt, cette loi est composée d'un article unique :

La loi excluant certaines femmes mariées de l'administration cantonale du 20 mars 1937 est abrogée.

Dès lors celles qui avaient dû quitter leur poste pourraient présenter à nouveau une demande d'emploi qui sera examinée avec bienveillance pour autant que la candidate réponde aux exigences d'ordre professionnel requises.

Actuellement, on a tant besoin de fonctionnaires, que l'espoir est permis à beaucoup. D'autre part, il sera possible — et ce n'est pas le moindre avantage que nous voyons à cette loi — à plus d'une fonctionnaire célibataire d'envisager de se marier. Jusque ici, il fallait choisir entre le mariage et la situation acquise. Cet état de chose n'avait rien de réjouissant. On se félicitera de le voir cesser.

votation du 1er février 1959 ; elle est secrétaire de la section veveysanne de l'Association vaudoise des citoyennes et habite la même son que sa présidente, Mme Girard.

Ce doit être la douzième conseillère communale que possède le canton de Vaud. Des citoyennes de Montreux-Châtelard ont signé le référendum relatif à la démolition du marché couvert de la Rouvenaz ; elles ont voté, le 3 juillet, pour ou contre la démolition de cet édifice désuet qui abrite les maraîchers des environs. De sorte qu'on vit nombre des paysannes aller voter pour conserver cet abri à leur mari ou à elles-mêmes ; sur 3922 électrices, inscrites, 1066 ont voté, soit le 27 %, tandis que chez les électeurs, la proportion est de 40 %.

Ce même 3 juillet, les électrices du cercle de La Sarraz ont élu, avec leurs frères, un député libéral au Grand-Conseil, contre un candidat socialiste. La proportion des femmes a été du 30 %, celle des hommes, du 50 %.

S. B.

A Moudon, Mme Rose Weibel, qui fonctionnait déjà par intérim, a été nommée greffière de la justice de paix.



Trente ans d'efforts au service de la cause féminine

(Union Nationale française pour le Vote des Femmes)

(suite)

L'Union nationale des femmes insiste sur un problème — non encore résolu aujourd'hui — déjà plusieurs fois abordé, celui de l'enfance malheureuse, et demande l'organisation des tribunaux pour enfants.

Dans le domaine de la politique étrangère, Mme de La Rochefoucauld, par un article qui sera très remarqué, étudiant le comportement, en Allemagne, du parti naissant d'Adolf Hitler, met en lumière ce fait : le Parti national-socialiste écarte résolument de l'action politique les Allemandes à qui la Constitution de Weimar a octroyé les mêmes droits qu'aux hommes. Les femmes, dans la nouvelle Allemagne, ne doivent pas figurer sur les listes électorales du parti. Keine frau — aucune femme. Le mot d'ordre est observé. La présidente de l'U.N.V.F. voit là un signe des desseins belliqueux d'Hitler.

Congrès d'études parlementaires et budgétaires

1933. — L'année s'ouvre par un grand congrès d'études parlementaires et budgétaires

(26, 27, 28 janvier). Après les rouages municipaux, les rapporteurs féminins examinent le fonctionnement du système parlementaire, le mécanisme du budget. Les séances ont lieu sous la présidence de MM. Léon Béard, de l'Académie française, et M. Henri Truchy, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. « L'an dernier, nous avons tenté de montrer que, dans le domaine communal, même les sujets les plus ardues ne dépassaient pas la capacité féminine. Bien plus, si j'en crois l'hommage rendu de la tribune même du Sénat à nos rapporteurs, ceux-ci se signalaient par une compétence certaine. Cette année, nous abordons un terrain plus vaste, plus difficile, semé d'obstacles, dit Mme de La Rochefoucauld. Nous verrons si nous connaissons les institutions du régime, si nous les pouvons décrire, étudier, critiquer, amender et louer. » La présidente de l'U.N.V.F. présente elle-même le budget du Ministère de la santé publique. Ses collaboratrices exposent le fonctionnement du Parlement, les rapports du gouvernement et des Chambres, le budget de l'Etat, le système fiscal. Après trois jours de travaux assidûment suivis, M. Henri Truchy s'exprime en ces termes : « Vous avez montré par l'attention soutenue que vous avez apportée au Congrès, par la qualité exceptionnelle des travaux qui vous ont été soumis, par la façon

pénétrante dont vous avez étudié ces questions si difficiles, si délicates et si complexes, à quel point vous étiez dignes d'obtenir enfin les satisfactions qui vous sont promises depuis longtemps et qui, je l'espère, ne se feront plus attendre. Et je voudrais en terminant me tourner vers vous, Madame la Présidente, et vous dire ce qui est le sentiment de tous ; c'est que, si ce congrès a eu une tenue qui en fait un objet d'admiration pour le public, c'est à vos efforts, aux efforts de ces femmes d'élite qui vous ont précédées dans cette voie et qui vous entourent, qu'il le doit. Je serai l'interprète des sentiments unanimes, je ne dis pas seulement des femmes qui m'écourent, mais de tous les hommes gagnés à la cause féministe, en vous adressant l'hommage de notre admiration et de notre respect. »

Peu après le congrès, la présidente de l'U.N.V.F., reçue au Sénat, communique au groupe féministe les résultats acquis : formation rapide d'une élite féminine, progrès dans l'opinion de l'idée du suffrage féminin. Elle indique que l'Argentine et l'Uruguay, après le Chili, l'Equateur, le Pérou, ont accordé aux femmes les droits politiques, que le Brésil les a promis dans un proche avenir, que les

Les frais de la campagne électorale

Le « Messenger social », dans un article signé de M. Georges Thélén, a publié les frais assumés pour la votation du 6 mars 1960, par le « Comité pour l'égalité des droits politiques », ceux-ci se sont élevés à 14.309 fr. 50.

Ces dépenses se répartissent comme suit : a) 1 tract de 4 pages-impression noir et blanc et envoi par poste à tous les électeurs : 7072 fr. 20 ; b) 2 affiches, impression et affichage pendant une huitaine de jours : 2702 fr. 40 ; c) annonces-slogans dans la presse durant la semaine précédant la votation : 3693 fr. ; d) divers (y compris les bulletins de vote) : 842 fr. 30. Ces comptes, dûment vérifiés, sont disponibles à l'ancien secrétariat du Comité : 10, rue du Perron.

M. Thélén ajoute ensuite ces commentaires que notre journal approuve entièrement : à l'adresse des six groupements* qui ont travaillé contre l'égalité des droits politiques féminins.

« C'est la première fois, sauf erreur, qu'un comité — en dehors des partis qui gardent leur propre comptabilité intérieure — donne une large publicité à sa gestion financière. Et nous souhaitons vivement que les six groupements qui ont lutté « contre » fassent de même. Ils ont joué, dans la campagne, une partie importante tant par les six bulletins négatifs qu'ils ont déposés, conformément d'ailleurs à la loi, que par le nombre des affiches et la durée de leur exposition, par leurs annonces-slogans grand format, par leur tract en couleur sur beau papier et par une large distribution de bulletins de versement verts. Il s'agit d'entreprendre un effort, certes nouveau mais important pour le bien public.

En effet — chose à notre avis regrettable — on n'est pas du tout exigeant, à Genève comme ailleurs, sur l'origine et la publication des fonds utilisés pour les campagnes à l'occasion de votations ou d'élections. Aucune obligation à cet égard. C'est certainement une lacune et pour le légitime exercice des droits démocratiques, il importe de commencer à y remédier. Certes, toutes les influences, tous les points de vue doivent pouvoir s'exprimer, quelle que soit leur ampleur ou leur modestie, mais au grand jour. L'occasion, sur un point particulier, en est aujourd'hui offerte. »

* 1) le Comité d'action hors parti contre le suffrage féminin ; 2) le Mouvement démocrate chrétien ; 3) le Groupement des artisans et commerçants indépendants ; 4) l'Union pour la défense des intérêts paysans ; 5) le Comité d'action ouvrière contre le suffrage féminin ; 6) le Groupement pour la famille et les libertés populaires.

Une qualité...



Indiennes, les Siamois, les Chinois les ont déjà reçus.

En province, les groupes U.N.V.F. ont entrepris une campagne auprès des Conseils généraux. Certains de ceux-ci se déclarent favorables au suffrage des femmes, ainsi celui de l'Aube qui émet le vœu « que les droits politiques soient accordés aux femmes dans les mêmes conditions qu'aux hommes ».

Le 10 juillet, le Sénat décide de donner à la tuberculose des bovidés la priorité sur le vote des femmes. Dans son éditorial de l'Union nationale des femmes, Mme de La Rochefoucauld écrit sur un ton ironique : « Justement, les femmes auraient leur mot à dire : ménagères, sur la viande avariée ; mères de famille, sur le lait propre et sain ; sans compter que pourrait être utile l'avis de deux millions d'agricultures. »

La voix de Paul Valéry

1932. — Bien que privées de tout droit et de tout moyen d'agir sur la politique, les Françaises s'inquiètent du malaise qui règne en France, malaise qui va bientôt s'exprimer de façon tragique en une révolte de la conscience publique qui met le régime en danger.

(à suivre)

* Congrès d'études parlementaires et budgétaires (Ed. U.N.V.F.).